

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL

Séance du 9 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
30	23	26

Vote
A l'unanimité
Pour : 26
Contre : 00
Abstention : 00

L'an 2024 le 9 septembre à 19h15, le Comité Syndical du SICTOM de Champagne Berrichonne s'est réuni à la salle des réunions du SICTOM à Issoudun, sous la présidence de M. VAN REMOORTERE Éric, Président, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux délégués syndicaux le 3 septembre 2024

Présents : M. VAN REMOORTERE Éric, Président, Mmes : ABRIOUX Sylvette, HERVET Maryse, LAINEZ Sylvie, LEPRAT Monique, LOTH Christelle, MALLET Armelle, MERIOT Nathalie, SAUGET Nicole ; MM : BODIN Olivier, BONNET Michel, GONNET Arnaud, GONTHIER Gilles, HERAULT Michel, JOLY Sylvain, LEGNIER François, MAURICEAU Christophe, METVIER Philippe, NORMAND Franck, PARAGE Frédéric, QUANTIN Jean-Philippe, RENAUDAT Fabrice, VILLALDEA-AVILA Rafaël

Excusés avant donné procuration : M. CHABANCE Fabrice à M. NORMAND Franck ; Mme CIRRE Marie-Line à M. GONTHIER Gilles ; M. LAUVERGEAT Patrice à M. VILLALDEA-AVILA Rafaël.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS PREFECTURE
D'ISSOUDUN
Le : 19/09/2024
Et
Publication ou notification du :

20/09/2024

Absents : M. AUDEBERT Éric, Mme LE GRANDIC Patricia, M. MNICH Pascal, M. TAILLANDIER Michel

A été nommé(e) secrétaire : M. GONNET Arnaud



090924_05 : lancement d'une étude concernant la mise en place d'une part incitative dans la tarification

Rapporteur : Éric VAN REMOORTERE

Présentation :

Le SICTOM a organisé une information des élus le 17/06/2024 sur les modalités de mise en place d'une part incitative dans sa tarification. A l'issue de cette réunion, il avait été proposé aux élus de disposer d'un temps de réflexion permettant une prise décision éclairée en septembre.

M. le président rappelle que l'ADEME et CITEO accompagnent les collectivités à la mise en place de la tarification incitative

Avis du bureau :

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts du SICTOM de Champagne Berrichonne,

Le comité Syndical, après en avoir délibéré, décide :

- D'engager le SICTOM dans une démarche de réflexion à la mise en place d'une tarification incitative
- D'autoriser le président à procéder au recrutement d'un bureau d'étude permettant d'éclairer les élus sur les différents choix de mise en place d'une tarification incitative
- De procéder à l'ensemble des demandes de subventions liées à la mise en place d'une tarification incitative.
- D'autoriser le président à équiper les deux nouvelles BOM d'un dispositif RFID d'identification des bacs par levée et l'ensemble des actions et dispositifs liés à cette action.
- D'autoriser M. le président à solliciter les financeurs pour toutes les opérations liées à la préparation de la mise en place de la TI (équipements de collecte inclus).

Pour copie conforme :

Au SICTOM de Champagne Berrichonne, le

Le Président
M. Éric VAN REMOORTERE

Secrétaire de séance,
M. GONNET Arnaud

